

Compte-rendu DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 01 AOUT 2017

PARTICIPATION ECOLE PRIVEE 2017/2018

Une nouvelle convention va être signée, pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} septembre 2017.
La participation communale sera calculée sur la base du coût moyen départemental, à savoir 381 € pour un élève d'élémentaire et 1 251 € pour un élève de maternelle, pour les enfants domiciliés sur la commune.

TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES 2017/2018

Les tarifs suivants ont été votés pour l'année scolaire 2017/2018 :

Cantine :	Repas enfant	3.80 €
	Repas adulte	6.45 €
Accueil périscolaire :	QF ≤ 814 €	2.06 € de l'heure
	QF > 814 €	2.56 € de l'heure

TARIFS SALLE DE LOISIRS POUR 2018

Le Conseil a décidé de conserver les tarifs de 2017.

DECIDE de conserver les mêmes tarifs de location de la salle de loisirs. Il est rappelé que les personnes doivent verser des arrhes au moment de la réservation, correspondant à 40% du tarif de location de la salle.

Les tarifs de la location **pour 2018** sont donc les suivants :

BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°2

Une Décision Modificative a été prise afin d'amortir les frais de la carte communale, à compter de 2017

REAMENAGEMENT DE PRET

Le prêt concernant les travaux de l'ancien presbytère, dont la Capital restant dû est de 113 975.55 €, va faire l'objet d'un réaménagement, à savoir un taux de 3% au lieu de 4.31 %

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Départemental a octroyé une subvention de 3 704 € pour la réfection du muret de la mairie.
- Prochaine Réunion du Conseil Municipal : mardi 12 septembre, à 20 h 30